CATÉCHISME

DES

PARLEMENS.



CATÉCHISME
DES
PARLEMENS.

D. QU'ÊTES-VOUS de votre nature ?

R. Nous ſommes des Officiers du roi, chargés de rendre juſtice à ſes Peuples.

D. Qu'aspirez-vous à devenir ?

R. Les Légiſlateurs, & par conſéquent les maîtres de l'Etat.

D. Comment pourriez-vous en devenir les maîtres ?

R. Parce qu'ayant à la fois le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif, il n'y aura rien qui puiſſe nous réſiſter.

D. Comment vous y prendrez-vous pour en venir là ?

R. Nous aurons une conduite diverſe avec le Roi, le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple.

D. Comment vous conduirez-vous d'abord avec le Roi.

R. Nous tâcherons de lui ôter la confiance de la nation, en nous opposant à toutes ses volontés, en persuadant aux Peuples que nous sommes leurs défenseurs, & que c'est pour leur bien que nous refusons d'enregistrer les impôts.

D. Le Peuple ne verra-t-il pas que vous ne vous êtes refusé aux impôts, que parce qu'il vous les auroit fallu payer vous-mêmes ?

R. Non, parce que nous lui ferons prendre le change, en disant qu'il n'y a que la Nation qui puisse consentir les impôts, & nous demanderons les Etats-Généraux.

D. Si, malheureusement pour vous, le roi vous prend au mot, & que les Etats-généraux soient convoqués, comment vous en tirerez-vous ?

D. Nous chicanerons sur la forme, & nous demanderons la *forme de* 1614.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que, selon cette forme, le Tiers-Etat sera représenté par des gens de Loi; ce qui nous donnera la prépondérance ?

D. Mais les gens de Loi vous haïssent ?

R. S'ils nous haïssent, ils nous craignent, & nous les ferons plier à nos volontés.

D. Pouvez-vous espérer que le Clergé entre dans vos vues, lui qui ſait que vous êtes ſes ennemis ?

R. Nous ne ferons avec le Clergé qu'une alliance passagère ; nous lui persuaderons qu'il est perdu ſi le Tiers-Etat a de l'ascendant dans les Etats-Généraux ; nous lui ferons comprendre que nous nous ſoucions encore moins que lui de payer les impôts, & qu'il faut nous allier, afin de les faire tomber ſur le Peuple.

D. Comment vous conduirez-vous avec la Nobleſſe ?

R. Nous tiendrons la même conduite, & nous lui promettrons de ſoutenir ſes priviléges.

D. Ne craignez-vous pas que le Peuple ne vous pénetre, & qu'il ne s'indigne de ce que vous le ſacrifiez, ſous prétexte de le défendre ?

R. Non, parce que notre marche est de ne rien craindre, & d'aller toujours en avant ; c'est ainsi que nous ſommes parvenus à nos fins : d'ailleurs le Peuple n'a ni consistance, puiſqu'il est déſuni, ni persévérance, parce qu'il ne ſait pas s'entendre.

D. Vous ne voudrez donc pas ſincérement les Etats-généraux ?

R. Non ; c'est un prétexte dont nous nous nous ſervirons pour abuser les

Peuples & nous faire des partisans ; nous ne voulons les Etats-Généraux qu'autant que nous ſerons sûrs d'y être les maîtres.

D. Et ſi le Roi & la Nation s'accordent à vouloir les Etats-Généraux dans une forme plus populaire que celle de 1614, que ferez-vous ?

R. Nous persuaderons au Clergé & à la Noblesse de protester, & nous protesterons nous-mêmes.

D. Que résultera-t-il de là ?

R. Que le Roi ſera arrêté, & que les Peuples, que nous divisons, ne s'accorderont pas pour vouloir les Etats-Généraux.

D. Et comment vous y prenez-vous pour diviser les Peuples & les aveugler ?

R. Par le moyen des gens de robe & des ſuppôts du Palais. Nous avons à nos ordres les cours des Aides, les Chambres des Comptes, divers Juges ſemés par-tout, qui persuadent aux Peuples, par des moyens déguisés, qu'il n'y a pas d'autre forme à ſuivre que celle de 1614.

D. Mais ces Juges à vos ordres ne ſe montreront pas en public ?

R. Au contraire, il en est *qui ne ſeront arrêtés ni par l'éloignement, ni par*

la rigueur de la ſaison; ils traverseront de vastes contrées pour venir déclarer à nos pieds *qu'ils ſe feront une gloire ſuprême de nous rester inviolablement attachés ;* et pour en imposer aux ſots, *nous payerons* à ces Juges complaisans *le tribut d'éloges que nous leur devons*, en leur déclarant *que nous nous estimons heureux d'attacher une courronne ſur leurs têtes* [1].

D. N'avez-vous pas d'autres moyens?

R. Nous nous ſervons encore du Clergé et de la Noblesse récente, qui crient de toutes parts à l'innovation.

D. Ne craignez-vous pas que dans un siecle aussi éclairé, il ne ſoit difficile de faire illuſion à la Nation?

R. Si nous ne pouvons pas la tromper; nous pouvons nous en faire craindre; nous avons des émissaires par-tout; et les peuples ſavent bien que nos vengeances ſont implacables. Nous brûlons les écrits, nous décrétons les auteurs, nous intimidons tous les citoyens par le pouvoir de les accuser nous-mêmes ſous le nom de notre

---

[1] Voyez *le compliment fait à la Cour* (le Parlement de Toulouſe) *les Chambres aſſemblées, le* 1.*er Décembre* 1788, *par MM. les Députés de la Sénéchauſſée de Vil.... & la réponſe par M. le Préſident de la Hage.*

Procureur-Général, de les poursuivre; de les juger, & de les pendre dans les *vingt-quatre heures.*

D. Si l'on vous dit que vos décrets sont bien plus despotiques que les lettres de cachet contre lesquelles vous avez tant déclamé, que répondrez-vous ?

R. Nous ne répondrons pas, nous détournerons la question en déclamant contre le despotisme, parce que c'est le plus sûr moyen de masquer et couvrir le nôtre.

D. Cependant les Peuples crient de partout pour demander que le Tiers-Etat ait, aux Etats-Généraux, l'égalité avec les deux autres Ordres réunis. Comment ferez-vous pour vous débarasser de leur clameur ?

R. Nous intriguerons, nous brouillerons, nous donnerons des ombrages & des craintes au Ministere, nous dirons que les délibérations & les représentations du Tiers-Etat sont des *libelles séditieux*; que ses assemblées sont des *attroupemens*, & que ses protestations sont *une révolte.*

D. Comment vous conduirez-vous, si vous êtes les plus forts ?

R. Nous porterons par-tout notre vengeance implacable; nous manderons tous les Tribunaux inférieurs; nous jugerons de nouveau toutes les causes qui ont été

portées

portées devant les grands Bailliages; nous ferons perdre leur procès à ceux qui l'auront gagné, & nous le ferons gagner à ceux qui l'auront perdu; nous décréterons, ſans forme de procès, tous ceux qui auront éclairé la Nation; nous ferons trembler tous les François, afin qu'ils ne puissent ſe relever de l'avilissement où nous les aurons plongés.

D. Mais toutes ces poursuites occaſionneront des frais immenses au pauvre peuple?

R. C'est ce que nous appellons faire la guerre à ſes dépens.

D. C'est fort bien! Et comment vous conduirez-vous avec le Roi?

R. Comme nous ſommes les Etats-Généraux réduits *au petit pied*, il est évident que nous ſerons Souverains *au petit pied*; nous réglerons donc les impôts; en nous exemptant nous-mêmes, nous déchargerons le Clergé qui nous aura ſoutenus, pour ſurcharger le Peuple qui vouloit ſecouer ſes fers; nous referons alors un code de Lois à notre guiſe, ſans consulter le Roi ni la Nation; nous affermirons notre puissance à jamais; & voilà la *Constitution*.

D. Comment vous y prendrez-vous pour étouffer les lumieres qui, tôt ou tard, concourront à vous démasquer?

R. Nous prônerons la liberté de la Presse

en faveur de nos adhérens ; nous proscrirons ceux qui auroient l'audace de fronder nos prétentions ; nous crierons ſans cesse : *La Constitution, les Lois fondamentales*, & nous finirons par défendre de parler.

D. Comment cela ?

R. Parce que nous aurons des espions dans tous les gens de Robe, depuis le Président à la Grand'Chambre, en descendant graduellement, jusqu'au moindre Huissier de village. Dans cet âge heureux, il y aura plus de danger à insulter un Procureur, ou ſa ſervante, ou ſa maîtresse, qu'il n'y en a aujourd'hui à désobéir formellement au Roi.

D. Pourquoi appellez-vous ces temps futurs un âge heureux ?

R. Parce qu'on ne verra qu'alors ce que les ſages ont tant demandé, lorsqu'ils ont dit que le Peuple le plus libre & le plus heureux est celui qui est gouverné par les lois. Or, il est évident que les lois régneront alors, puisque nous régnerons nous-mêmes.

D. Comment appellerez-vous ce gouvernement ?

R. L'Aristocratie Parlementaire, ou la *Robinocratie*.

D. Qu'est-ce qui affermira votre puissance ?

R. La ligue offensive & défensive entre

ſous les Parlemens, ensorte qu'il n'y aura ſi petit coin de la France où nous ne puiſſions étouffer les lumieres & les voix.

D. Mais ne craignez-vous pas le Clergé ?

R. Nous le flattons aujourd'hui, parce que nous nous ſervons de lui; mais comme toute puissance rivale ſeroit à craindre pour nous, nous l'abaisserons quand nous ſerons affermis.

D. Comment cela ?

R. C'est qu'étant Législateurs, & voulant l'être ſeuls, nous ſaperons toutes autres lois que les nôtres, & nous incorporerons le Code Eccléſiaſtique dans le Code Civil. Le Clergé a de la puissance & des richesses; nous lui ôterons ſa puissance, en abolissant ou affoiblissant ſon code, & ſes richesses, en permettant l'aliénation de ſes biens, & en lui faisant perdre ſes procès en *Sabatines*, que nous doublerons, *ſuivant l'usage*.

D. Les bonnes dupes! Mais la Noblesse, ſi haute & ſi fiere, ne la craignez-vous pas ?

R. Nous n'étions pas ſans alarmes, à cause de ſa générosité naturelle & de la ſupériorité que l'Epée affectoit ſur la Robe; mais heureusement nous l'avons aveuglée.

D. Et comment ?

R. En lui laissant croire qu'il s'établiroit une aristocratie d'Epée, qui accroîtroit le pouvoir de la haute Noblesse ; & quant aux ſimples Gentilshommes & aux possesseurs de fiefs, nous leur avons persuadé que leurs fiefs ſeroient toujours exempts d'impoſitions.

D. Comment vous y êtes-vous pris pour leur persuader tout cela, ſans leur en parler ?

R. Par un moyen bien ſimple, en demandant *la forme de* 1614. Nous avons fait entendre par-là au Clergé qu'il domineroit ; à la Noblesse, qu'elle l'emporteroit ; aux gens de Robe, qu'ils ſubjugueroient le Tiers-Etat ; aux gens de Finance, qu'ils ſeroient des êtres très-importans ; & par ce mot, plus politique qu'on n'a cru, nous avons détaché du Roi tous les Corps un peu puissans, pour les attacher à nous.

D. Mais le peuple vous haïra ?

R. Qu'importe qu'il nous haïsse, pourvu qu'il nous craigne ?

D. Comment vous conduirez-vous avec la noblesse, quand vous ſerez tout-puissans ?

R. Nous nous y ſommes pris de loin, en décidant qu'il faudroit être noble déſormais pour être membre du Parlement, & ainſi nous lui préſenterons un moyen d'agrandissement qui affermira notre

corps. Ce leurre aura ſon effet dans dix ans d'ici.

D. Est-ce tout?

R. Non ; comme nous ferons législateurs, il est évident que nous réglerons la police des armées, comme celle de l'état. Nous en avons fait l'essai, en mandant venir le doyen des maréchaux. Notre crédit ſera ſans bornes ; on briguera notre protection pour obtenir des grades & des rangs ; nous les donnerons à nos parens & à nos créatures : les Parlemens, & ſur-tout celui de Paris, diſpoſeront de tout, ce qui amenera la haute noblesse à briguer l'honneur d'entrer au Parlement.

D. Cela ne produira-t-il pas de la jalousie de la part des Parlemens de Province contre celui de Paris?

R. Sans doute ; mais ils ne s'en appercevront que quand il ne ſera plus temps. Le Parlement de Paris ſera en possession de tout occuper & de tout donner, & les Parlemens de province ſeront forcés de lui faire leur cour, & dépendront abſolument de lui.

D. Ne craignez-vous pas qu'on pénetre votre ſecret?

R. Le branle est donné, nos partiſans ſont étourdis, les clameurs du tiers-état les attachent plus fortement à nous, par l'obstination & l'amour-propre ; ils nous regardent comme leur aſyle & leur appui;

ils ſont entraînés ; & quand ils verroient, ils ne voudroient pas voir. Le vulgaire des hommes ne ſait pas lire dans l'avenir, & n'est affecté que du préſent, & voilà la magie.

De la forme de 1614.

D. Comment vous conduirez-vous avec les armées qui ſont aux ordres du roi ?

R. Nous tâcherons de les détacher de ſon obéissance, en perſuadant aux officiers que le roi est un despote, un tyran qui veut opprimer ſes peuples, & nous ferons entendre finement aux officiers, qui ſont tous nobles, que c'est ici l'affaire de la noblesse; qu'elle doit regarder le roi comme ſon ennemi perſonnel, puiſqu'il veut relever le tiers-état de l'avilissement auquel il étoit condamné.

D. Comment ferez-vous entendre cela à la noblesse ?

Par un ſeul mot, qui est le ſignal de ralliement de tous les intérêts particuliers ; *la forme de* 1614.

D. Ne craignez-vous pas que ſi les nobles, qui ſont du ſecond ordre, donnent dans votre ſystême, les ſoldats, qui ſont du tiers-état, ne s'attachent à lui, & ne refuſent de ſervir contre leurs freres & leurs amis ?

R. Les ſoldats ſont des machines qui obéissent aveuglément à l'impulſion de leurs Chefs.

D. Mais ils ont prêté ferment au roi ?

R. On leur fera croire qu'ils combattent pour les intérêts du roi.

D. Ne feroit-ce pas ici l'écueil de votre plan, puisqu'il faudroit rendre traîtres au roi nos officiers, dont les yeux s'ouvriront au moment de fe voir fur le bord de l'abyme, & nos foldats, qui ne connoissent franchement que leur devoir ?

R. C'est une difficulté ; mais on ne feroit rien, fi on fe laissoit effrayer par les obstacles.

D. Et le tiers-état ne dira-t-il pas aux Soldats : « Vous êtes nos freres, notre » intérêt est le vôtre ; en vous unissant » à nous, vous fervez le roi, puisque » nous nous élevons en faveur du roi : » c'est pour vous aussi que nous par- » lons, puifque nous demandons que » vous ne foyez point exclus du grade » d'officiers ; vous feriez des lâches de » défobéir au roi, pour opprimer le » tiers-état, qui réclame vos droits en ré- » clamant les fiens ». Comment vous tirerez-vous de là ?

R. En empêchant qu'il y ait des états-généraux.

D. Je vous en défie.

Point de réponfe.

F I N.

737